

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHFORD

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

SG 87/105

Objet

AFFAIRE VILLE DE ROYAN  
(CONSTRUCTION DU CAREL)  
/ HOUDARD et FRADIN  
DESIGNATION D'UN AVOCAT

DATE DE CONVOCATION

9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE

9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

JUR

CONTRE

ABSTENTION

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHFORD, LE

27 NOV. 1987

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt sept  
le Seize Novembre

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -  
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -  
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -  
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS  
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP  
M. GÉOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU  
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 6 Février 1987, le Conseil Municipal  
avait désigné Me DUCROS pour représenter la Ville de ROYAN dans  
l'affaire VILLE de ROYAN / HOUDARD et FRADIN.

L'expert désigné par le Tribunal Administratif dans cette  
affaire ayant rendu son rapport, il convient d'engager une procédure  
au fond demandant la mise en jeu de la garantie décennale à M. HOUDARD  
et aux Sociétés FRADIN et SCAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de M. Le Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE :

- de désigner Me DUCROS, Avocat à POITIERS, pour défendre les intérêts  
de la Ville dans l'affaire VILLE de ROYAN / HOUDARD et FRADIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre, MM. Les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,



Y. TAP